



Note brève et synthétique Budgets Primitifs 2026

Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Table des matières

Préambule	55
Synthèse	66
<u>1 - Le budget général</u>	
La section de fonctionnement	7
La section d'investissement	12
Les ratios financiers	17
La présentation agrégée et consolidée du budget général et des budgets annexes	18
<u>2 – Les budgets annexes</u>	
Le budget annexe assainissement collectif	18
Le budget annexe assainissement non collectif	23
Le budget annexe bois et énergie	25
<u>3 – La dette consolidée</u>	28

Préambule

L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venu compléter les dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes administratifs. L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les principaux enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des Communes ainsi qu'aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une Commune de 3500 habitants et plus conformément à l'article L. 5211-36 du CGCT. La présente note répond à ces obligations réglementaires.

Le budget primitif 2026 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il retranscrit les propositions qui ont été présentées dans le rapport d'orientations budgétaires 2026 et qui ont fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire en date du 4 novembre dernier. Les élus communautaires ont fait le choix de voter le budget primitif en fin d'année. Aussi, ce dernier ne tient pas compte des résultats antérieurs qui seront réintégrés au stade du Budget Supplémentaire qui devrait être voté courant avril 2026.

La CCCE gère un **budget principal** qui relève de la nomenclature comptable et budgétaire M57. Elle gère également **3 budgets annexes** qui relèvent de la nomenclature M4. Ils sont énumérés ci-dessous :

- Budget annexe « assainissement collectif »
- Budget annexe « assainissement non collectif »
- Budget annexe « bois et énergie »

Synthèse

La CCCE a élaboré son budget primitif 2026 dans un contexte de forte incertitude financière, marquée par une instabilité politique sans précédent.

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 présenté par le Gouvernement comprend des mesures importantes en matière de réduction de la dépense publique, en particulier pour les collectivités territoriales qui seront potentiellement mises à contribution à hauteur de 8 milliards d'euro. Pour la CCCE les principales mesures porteraient sur la perte de 25% du montant des compensations de fiscalité liée à la CFE et à la taxe foncière sur les propriétés bâties des établissements industriels, à la prolongation et la refonte du Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO), à la perte de recettes liée au recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement et au gel de la Fraction de TVA. A ce titre, la Communauté de Communes fait le choix de provisionner une dépense de près de 1.5 M€ dans son scénario financier afin d'anticiper une future contribution au redressement des finances publiques nationales.

Le plan d'investissement projeté par la CCCE pour 2026 s'établit à près de 64,3 M€. L'ambition de la CCCE en matière d'aménagement et d'équipement de son territoire se matérialise par 58 M€ de crédits destinés à financer les différentes études, travaux et acquisitions foncières identifiés comme prioritaires, 1.6 M€ d'attribution de subventions d'investissement, 2 M€ de travaux de Maîtrise d'Ouvrage Déléguee pour le compte des Communes membres et 1.8 M€ de remboursement du capital de la dette. A ce titre, et depuis 2022 le taux d'exécution des dépenses programmées en investissement s'inscrit en hausse.

Pour financer ses dépenses d'équipement la CCCE mobilise son excédent cumulé de fonctionnement et peut s'appuyer sur un autofinancement prévisionnel de plus de 2,5 M€. Pour garantir l'équilibre de son budget, la CCCE inscrit un emprunt d'équilibre de 52,8 M€ dont une partie pourrait être contractée au cours de l'exercice 2026. A ce titre, la dette communautaire est pleinement maîtrisée, avec une capacité de désendettement de moins de 3 ans pour son budget principal et de 3.3 ans pour l'ensemble de ses budgets. La CCCE fait également le choix de maintenir son soutien envers ses Communes membres à travers notamment le maintien du doublement de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Par ailleurs, les mesures annoncées dans le cadre du PLF 2026 justifient une posture de vigilance sur la pérennité des recettes fiscales communautaires, et plus encore s'agissant des dispositifs de compensation de l'Etat dont le dynamisme relatif devrait être neutralisé en 2026.

1 - Le Budget principal de la CCCE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif principal de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **55 M€**. Elle connaît une augmentation globale de 4,33 % en comparaison au budget primitif 2025.

Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des dépenses de personnel regroupées dans le chapitre 012, des charges de gestion courante dans le chapitre 65 et des charges de versement dans le chapitre 014. Cette augmentation globale doit toutefois être relativisée en raison de la progression du virement à la section d'investissement.

Les dépenses réelles quant à elles enregistrent une hausse de +1,54 %.

Dépenses de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
011	Charges à caractère général	12 782 283,53 €	12 172 729,00 €	-4,77%
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 891 000,00 €	12 378 500,00 €	4,10%
014	Atténuations de produits	22 405 000,00 €	22 756 421,00 €	1,57%
65	Autres charges de gestion courante	1 356 354,00 €	2 240 550,00 €	65,19%
Total des dépenses de gestion courante		48 434 637,53 €	49 548 200,00 €	2,30%
66	Charges financières	750 000,00 €	521 400,00 €	-30,48%
67	Charges exceptionnelles	100 000,00 €	50 000,00 €	-50,00%
68	Dotations provisions	75 280,27 €	0,00 €	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		49 359 917,80 €	50 119 600,00 €	1,54%
042	Opérations d'ordre entre sections	2 300 000,00 €	2 450 000,00 €	6,52%
023	Virement à la section d'investissement	1 124 195,20 €	2 501 457,00 €	122,51%
Total des dépenses d'ordre		3 424 195,20 €	4 951 457,00 €	44,60%
TOTAL		52 784 113,00 €	55 071 057,00 €	4,33%

Dépenses :

- Chapitre 011 : Les charges à caractère général**

Ce chapitre retrace les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des services et les dépenses d'entretien des bâtiments. Il est projeté en baisse à la suite de l'arrêt de certains dispositifs mis en œuvre les années précédentes. On pourra notamment citer à titre d'exemple la mise en place d'un service de navettes gratuites baptisé RéGLiCE destiné principalement aux travailleurs frontaliers.

- **Chapitre 012 : Les charges de personnel**

La prévision budgétaire pour 2026 s'inscrit en hausse de l'ordre de 487 k€ par rapport au budget primitif 2025. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution de la structure des effectifs qui tient compte de la masse salariale que représenterait la constitution d'un service Eau potable en cas de prise de compétence par la CCCE. Le renforcement des effectifs vise également à permettre la mise en service du futur Bus France Services.

Le budget 2026 tient également compte d'un glissement vieillesse technicité de l'ordre de 2 %, qui représente un impact financier d'environ 240 K€. Le budget comprend également l'augmentation de la masse salariale liée à la hausse de 3 points de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) pour un coût de l'ordre de 50 k€ / an. La hausse potentielle de la contribution patronale liée aux titres restaurants, en lien avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, est également prise en compte à hauteur de 16 K€.

- **Chapitre 014 : Les atténuations de produits**

Ce poste constitue le premier chapitre en matière de dépenses de l'ensemble de la section de fonctionnement et représente à lui seul près de 45,40% des dépenses réelles de fonctionnement de la CCCE. Il connaît une croissance de 1,57 % en 2026. Ces dépenses comprennent le FNGIR, la DSC dont l'enveloppe a doublé depuis l'exercice 2024, le FPIC et les Attributions de compensation positives. Ce poste budgétaire a intégré en 2025, la contribution versée au titre du dispositif DILICO (dispositif de *lissage conjoncturel* des recettes fiscales des collectivités territoriales) ayant pour but d'associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics et de renforcer le mécanisme de péréquation nationale. En 2026, ce chapitre inclut une dépense 1,5 M€ destinée à anticiper une future contribution au redressement des finances publiques nationales.

Dépenses relevant du chapitre 014	Montant
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	13 900 000,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	4 400 000,00 €
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)	2 800 000,00 €
Prélèvement sur les recettes fiscales en lien avec l'effort de redressement des finances publiques	1 500 000,00 €
Attribution de Compensation	155 221,00 €
Reversement de la taxe de séjour au Département	1 200,00 €

- **Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante**

Ce chapitre affiche la progression la plus significative, en 2026, à savoir +65%, traduisant une augmentation de plus 800 K€ comparée au budget primitif 2025. Cette évolution résulte de la combinaison de deux facteurs. En effet, d'une part le montant des subventions versées aux associations enregistre une croissance de plus de 300 K€ ce qui traduit la volonté de la CCCE de renforcer son engagement en faveur de la politique sportive. Ce chapitre comprend, d'autre part, la cotisation que la CCCE doit désormais verser au SDIS suite au transfert de la compétence « contingent / contribution au budget ». En 2026, cette cotisation est prévue à hauteur de 510K€. En 2025, cette cotisation a été inscrite lors du vote du budget supplémentaire. Ce chapitre comprend également, les indemnités versées aux élus ainsi que les frais liés au droit d'utilisation informatique en nuage.

- **Chapitre 66 : Les charges financières**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts qui affiche une diminution en raison de la baisse du taux du livret A, passé à 2,4% au 1^{er} février 2025 puis 1,7% au 1^{er} août 2025, contre 3% en 2024.

- **Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles**

Ce chapitre comprend notamment des annulations éventuelles sur des titres émis sur les exercices antérieurs.

- **Chapitre 68 : Les dotations aux provisions**

Ce chapitre permet de couvrir une charge ou un risque prévisible (admission en non-valeur par exemple). Les provisions constituées au titre de l'exercice 2025, feront l'objet d'un réajustement au stade du budget supplémentaire voté en 2026

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre**

Ce chapitre correspond aux amortissements qui sont liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés sur les années antérieures.

- **Chapitre 023 : Virement effectué à la section d'investissement**

Il s'agit de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement qui fait l'objet d'un virement à la section d'investissement. Ce virement permet de financer le programme d'investissement.

Recettes :

Les ressources de fonctionnement sont constituées pour l'essentiel du produit de la fiscalité ainsi que des dotations et participations. Elles comprennent également les produits des services et du domaine.

Recettes de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
013	Atténuations de charges	180 200,53 €	180 000,00 €	-0,11%
70	Produits des services et du domaine	1 858 383,47 €	1 897 763,00 €	2,12%
73	Impôts et Taxes	6 192 744,00 €	7 011 150,00 €	13,22%
731	Impositions directes	28 710 872,00 €	29 479 462,15 €	2,68%
74	Dotations et participations	15 425 863,00 €	15 881 478,00 €	2,95%
75	Autres produits de gestion courante	246 050,00 €	511 203,85 €	107,76%
Total des recettes de gestion courante		52 614 113,00 €	54 961 057,00 €	4,46%
78	Reprise sur provisions	30 000,00 €	0,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 644 113,00 €	54 961 057,00 €	4,40%
042	Opérations d'ordre entre sections	140 000,00 €	110 000,00 €	-21,43%
Total des recettes d'ordre		140 000,00 €	110 000,00 €	-21,43%
TOTAL		52 784 113,00 €	55 071 057,00 €	4,33%

• Chapitre 013 : Les atténuations de charges

Il s'agit des remboursements liés à l'assurance garantie statutaire du personnel mise en place depuis février 2016. L'estimation des recettes pour 2026 est réalisée sur la base d'un scénario prudent.

• Chapitre 70 : Les produits des services, du domaine et des ventes

Les recettes émanant de ce chapitre sont issues principalement des activités liées aux multi-accueil (699K€) et au service environnement à travers la gestion des déchetteries (595 K€). En second rang, interviennent les recettes issues du versement des salaires liés à l'activité des services au titre des budgets annexes (Assainissement et production de plaquettes bois) pour 365 K€. Malgré la hausse modérée des produits issus de l'activité des services, l'estimation tient compte d'une baisse importante des recettes du Cap Vert dont l'établissement a fermé pour travaux au 1^{er} septembre 2025.

• Chapitre 73 et 731 : Impôts et taxes

Les recettes de fonctionnement de la CCCE sont issues principalement de la fiscalité. En effet, les recettes fiscales représentent plus de 66,39% des recettes réelles totales de fonctionnement.

Ces dernières connaissent une hausse. En 2026, elles sont projetées avec une augmentation prudente des bases fiscales de 1,4% et une augmentation du taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties de 1%, conformément au pacte financier et fiscal 2021 - 2026.

Elles sont retracées dans les tableaux, ci-dessous :

		Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
Chapitre 73 - Impôts et taxes		6 192 744,00 €	7 011 150,00 €
73211	Attributions de compensation	347 596,00 €	775 249,00 €
73215	Reversements conventionnels de fiscalité	9 447,00 €	9 460,00 €
7351	Fraction compensatoire TFPB et taxe Habitation résidences principales	3 000 000,00 €	3 040 496,00 €
7352	Fraction compensatoire CVAE	2 835 701,00 €	3 185 945,00 €
Chapitre 731 - Fiscalité locale		28 710 872,00 €	29 479 462,15 €
73111	impôts directs locaux	17 819 641,00 €	18 352 795,15 €
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	75 720,00 €	76 721,00 €
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	8 977 594,00 €	9 158 355,00 €
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	805 629,00 €	822 231,00 €
73136	Taxe gestion milieux aquatiques et prévention des inondations	621 288,00 €	502 860,00 €
73141	Taxes sur la consommation finale d'électricité	400 000,00 €	550 000,00 €
73154	Droits de place		3 500,00 €
731721	Taxe de séjour	11 000,00 €	13 000,00 €
TOTAL		34 903 616,00 €	36 490 612,15 €

Par ailleurs, à l'instar de l'ensemble des collectivités et EPCI, la CCCE subit une mutation progressive d'une partie de ses recettes fiscales (chapitre 73 – produit de CFE, de TFPB, de CVAE, etc.) en faveur d'une compensation de l'Etat (chapitre 74 – Compensation du foncier économique, etc.).

- Chapitre 74 : Les dotations et participations**

Sous l'effet de la disparition progressive des recettes fiscales directes, les produits de compensation de l'Etat sont en croissance depuis 2020 en lien avec les différentes réformes fiscales (disparition de la Taxe d'Habitation, réduction de moitié des bases de foncier bâti et de CFE visant les bâtiments industriels). Les dotations de compensation reçues de l'Etat représentent désormais 86,26 % (hors DGF) de ce poste de recettes (13,7 M€) et sont les suivantes :

Etat - compensation CET (CVAE et CFE)	10 887 628,00 €
Etat - compensation exonération Taxe Foncière	2 812 331,00 €

Les autres recettes sont composées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (369 K€) et des dotations attendues de la CAF dans le cadre de la mise en œuvre des politiques liées à la Petite Enfance qui représentent 8,84 % de ce chapitre (1,4 M€).

- **Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante**

Les produits générés par le patrimoine immobilier sont en nette progression en 2026. En effet, elles comprennent en 2026 les loyers provenant de la location de cellules situées à l'Espace Entreprises Vital Park à Hettange-Grande.

Les autres produits proviennent de la location de la cuisine centrale par le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), de la location de cellules à l'hôtel d'entreprises et du loyer versé par l'association APADIC dans le cadre de la mise à disposition du bâtiment de la résidence d'automne.

- **Chapitre 78 : Les reprises sur provisions**

Ce chapitre n'est pas abondé en 2026. Le montant des provisions déjà constituées en 2025, sera réajusté au stade du Budget supplémentaire voté en avril 2026.

- **Chapitre 042 :**

Ce chapitre concerne les travaux qui seront effectués en régie par les agents du service bâtiment et retranscrit également les amortissements liés aux subventions.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement sont projetées à un niveau proche de **64,3 M€** au titre de l'exercice 2026.

Le projet de plan d'investissement, très conséquent, comprend d'une part près de 58 M€ de crédits destinés à financer les différentes études, travaux et acquisitions identifiés comme prioritaires pour l'exercice 2026. D'autre part, le projet intègre également les subventions d'investissement estimées à 1,6 M€, les travaux de voirie réalisés en Maîtrise d'Ouvrage Déléguee prévus à hauteur de 2 M€ et la charge de remboursement en capital de la dette communautaire projetée à 1,8 M€.

Parmi l'ensemble des projets programmés par la CCCE, 8 sont gérés au travers des Autorisations de Programme dont les Crédits de paiement sont estimés à plus de 36 M€ pour l'année 2026. Ces derniers représentent plus de 52,81% de l'ensemble du programme d'investissement communautaire (hors Fonds de concours, chantiers réalisés en MOD, frais financiers et opérations d'ordre).

Ce programme s'inscrit en conformité avec les orientations budgétaires ayant fait l'objet d'un débat lors du Conseil communautaire en date du 4 novembre 2025.

Dépenses d'investissement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
20	Immobilisations incorporelles	5 229 685,00 €	2 520 600,00 €	-51,80%
204	Subventions d'équipement versées	7 507 023,52 €	1 590 000,00 €	-78,82%
21	Immobilisations corporelles	14 838 409,00 €	22 592 992,00 €	52,26%
23	Immobilisations en cours	19 739 500,00 €	32 958 500,00 €	66,97%
Total des dépenses d'équipement		47 314 617,52 €	59 662 092,00 €	26,10%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 500,48 €	1 860 500,00 €	3,33%
27	Autres immobilisations financières	2 015 000,00 €	15 000,00 €	-99,26%
Total des dépenses financières				
45	Opérations pour le compte de tiers	2 829 000,00 €	2 090 000,00 €	
Total des dépenses réelles d'investissement		53 959 118,00 €	63 627 592,00 €	17,92%
040	Opérations d'ordre entre sections	140 000,00 €	110 000,00 €	-21,43%
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre		740 000,00 €	710 000,00 €	-4,05%
TOTAL		54 699 118,00 €	64 337 592,00 €	17,62%

Dépenses :

- **Chapitres 20-21 et 23**

Les principales orientations financières projetées pour le budget 2026 sont présentées selon les quatre axes du projet de territoire :

Un territoire à haut niveau de service

- Le développement des mobilités – 9 M€
- Le programme d'aménagement de voiries et des ERA – 5,5 M€
- Le programme de réfection des voies de liaisons – 960 K€
- Le projet de construction d'un équipement culturel – 5,4 M€
- La réhabilitation du Centre nautique Cap'Vert – 8 M€
- La réhabilitation d'un gymnase dédié au football – 3,1 M€
- Les études pour de nouveaux équipements sportifs – 100 K€
- L'installation de la vidéoprotection et du contrôle d'accès – 400 K€
- La construction d'une nouvelle gendarmerie – 1 M€
- Le projet de nouvelle aire d'accueil des gens du voyage – 2 M€

Un territoire d'hospitalité

- La création d'un pôle entrepreneurial – 4.9 M€
- La construction d'une blanchisserie et de locaux mutualisés – 2 M€

Un territoire d'expérience(s)

- La poursuite du programme de valorisation de la Citadelle – 1,3 M€
- La construction d'hébergements insolites – les casemates – 700 K€

Un territoire engagé

- L'accompagnement à la transition énergétique – 700 K€
- Les travaux en lien avec la politique GEMAPI – 581 M€
- Le projet de construction d'une nouvelle STEP – 6 M€ (budget assainissement collectif)

- **Chapitre 204 :**

Ce chapitre porte sur les Fonds de concours et subventions d'investissement versées. Il est en nette diminution dans la mesure où en 2025 il englobait la subvention d'investissement dédiée à la création d'une nouvelle station d'épuration à hauteur de 6 M€. Il comprend les aides énumérées ci-dessous :

- Fonds de concours dédiés aux économies d'énergie pour 500 K€ (dont un soutien à l'achat de vélos à assistance électrique),
- Politique de soutien à l'économie au travers les ACE et ACEA (aides aux entreprises y compris dans le cadre du développement agricole) pour 170 K€,
- Fonds de soutien en direction des professions libérales de santé – 200 K€,
- Soutien à l'amélioration de l'habitat et à la rénovation des façades (dispositif FACIL) - 225 K€,
- Fonds de concours voirie (ERA/VIC) - 270 K€,
- Aides à la création d'hébergements touristiques pour 100 K€,
- Aides liés à la mobilité - 50 K€,
- Aides à l'immobilier (convention AMIE) pour 50 K€,
- Aides à l'acquisition de matériel pour lutter contre les inondations - 25 K€.

- **Chapitre 16 :**

Il concerne le remboursement en capital des emprunts qui reste stable.

- **Chapitre 27 :**

Ce chapitre n'est pas abondé en 2026

- Chapitre 45 :**

Ce chapitre concerne les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de voirie en direction des Communes membres, qui s'équilibre en dépenses et recettes.

- Chapitre 040 :**

Ce chapitre comprend les travaux en régie réalisés par les agents du service bâtiment, ainsi que les amortissements liés aux subventions.

- Chapitre 041 :**

Il s'agit des crédits prévus pour la gestion de l'avance forfaitaire dans le cadre des marchés publics.

Recettes :

Les recettes réelles de la section d'investissement proviennent essentiellement du virement de la section fonctionnement, du FCTVA, des recettes issues des opérations conduites en MOD en matière de voirie et des subventions d'investissement. Les recettes d'ordre sont composées des amortissements et des opérations patrimoniales.

Recettes d'investissement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
13	Subventions d'investissement	604 117,48 €	421 155,00 €	-30,29%
16	Emprunts et dettes assimilées	45 409 255,32 €	52 774 480,00 €	16,22%
	Total des recettes d'équipement	46 013 372,80 €	53 195 635,00 €	15,61%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 809 050,00 €	3 500 000,00 €	93,47%
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €	500,00 €	0,00%
27	Autres immobilisations financières	23 000,00 €		
	Total des recettes financières	1 832 550,00 €	3 500 500,00 €	91,02%
45	Opérations pour le compte de tiers	2 829 000,00 €	2 090 000,00 €	-26,12%
	Total des recettes réelles d'investissement	50 674 922,80 €	58 786 135,00 €	16,01%
021	Virement à la section d'investissement	1 124 195,20 €	2 501 457,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	2 300 000,00 €	2 450 000,00 €	6,52%
041	Opérations patrimoniales	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00%
	Total des recettes d'ordre	4 024 195,20 €	5 551 457,00 €	37,95%
	TOTAL	54 699 118,00 €	64 337 592,00 €	17,62%

- **Chapitre 13 :**

Ce programme est financé par des subventions d'investissement inscrites pour un montant de 421 K€, liées notamment aux travaux réalisés dans le cadre de la compétence GEMAPI et Moselle Fibre.

- **Chapitre 16 :**

Il correspond à l'emprunt nécessaire pour voter le budget en équilibre. Ce dernier sera effacé en partie lors de l'intégration des résultats de l'exercice 2025 à l'occasion du vote du Budget Supplémentaire 2026.

- **Chapitre 10 :**

Il comprend principalement le produit issu du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

- **Chapitre 27 :**

Ce chapitre n'est pas abondé en 2026.

- **Chapitre 45 :**

Ce sont les recettes relatives à la Maîtrise d'Ouvrage Délégée pour les travaux de voirie (travaux de voirie des communes).

- **Chapitre 021 :**

Ce programme d'investissement est financé par plus de 2,5 M€ provenant de l'excédent prévisionnel de la section de fonctionnement au stade du budget primitif.

- **Chapitre 040 :**

Ce chapitre retranscrit les amortissements liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années précédentes.

- **Chapitre 041 :**

Ce chapitre est utilisé pour la gestion des avances forfaitaires liées aux marchés publics.

CONCLUSION :

Le budget primitif 2026 se traduit par un programme d'investissement ambitieux en cohérence avec les orientations du mandat. Pour financer ce programme la CCCE mobilise son excédent cumulé de fonctionnement et mobilise les marges de manœuvre dont elle dispose via sa capacité d'autofinancement. Ce programme sera également financé en partie au stade du budget primitif par un emprunt d'équilibre qui pourra être effacé partiellement lors de l'intégration des résultats 2026 au stade du Budget Supplémentaire. A cette occasion, le programme d'investissement pourra faire l'objet de réajustements.

A noter que la souscription d'un nouvel emprunt pourrait être envisagée sur l'année 2026, en fonction de l'avancement du programme des travaux et de la politique de taux pratiquée par les établissements financiers.

LES RATIOS FINANCIERS DU BUGET PRINCIPAL

Les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité prévues à l'article L2313-1 du CGCT comprennent 10 ratios définis à l'article R2313-1 :

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1749,80
Recettes réelles de fonctionnement /population	1918,83
Dépenses d'équipement brut / population	2082,96
Encours de dette / population	934,61
DGF / population	12,91
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,70%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94,5762%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	108,55%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	48,7072%
Epargne brute /recettes réelles de fonctionnement	8,81%

PRESENTATION AGREEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET 2026 CONSOLIDE			
		DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL CCCE	Fonctionnement	55 071 057,00 €	55 071 057,00 €
	Investissement	64 337 592,00 €	64 337 592,00 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Fonctionnement	3 620 000,00 €	3 620 000,00 €
	Investissement	8 757 700,00 €	8 757 700,00 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Fonctionnement	6 760,00 €	6 760,00 €
	Investissement	- €	- €
BUDGET ANNEXE BOIS ET ENERGIE	Fonctionnement	11 974,00 €	11 974,00 €
	Investissement	7 612,00 €	7 612,00 €
TOTAL		131 812 695,00 €	131 812 695,00 €

2– Les budgets annexes de la CCCE

➤ Le budget assainissement collectif

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif « assainissement collectif » de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de plus de **3,6 M€**. Elle connaît une hausse globale de 4,62% comparée au budget primitif de 2025, qui s'explique essentiellement par une hausse des charges à caractère générale et par les charges liées au personnel.

Dépenses de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
011	Charges à caractère général	1 118 054,00 €	1 342 490,00 €	20,07%
012	Charges de personnel et frais assimilés	318 496,00 €	357 500,00 €	12,25%
014	Atténuations de produits	50 000,00 €	5 000,00 €	-90,00%
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00 €	10,00 €	-99,71%
Total des dépenses de gestion courante		1 490 050,00 €	1 705 000,00 €	14,43%
66	Charges financières	270 000,00 €	200 000,00 €	-25,93%
67	Charges exceptionnelles	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00%
68	Dotations provisions			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 260 050,00 €	2 405 000,00 €	6,41%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	1 215 000,00 €	1,25%
023	Virement à la section d'investissement			
Total des dépenses d'ordre		1 200 000,00 €	1 215 000,00 €	1,25%
TOTAL		3 460 050,00 €	3 620 000,00 €	4,62%

Dépenses :

En préambule, il convient de rappeler que la loi de finances pour 2025 a donné lieu à une réforme des redevances dues à l'agence de l'eau. La redevance pour modernisation des réseaux a ainsi été supprimée et remplacée par la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif. Avant cette réforme, la CCCE encaissait et reversait la redevance modernisation pour seulement 3 Communes (Breistroff-La-Grande, Roussy-Le-Village et Kanfen). Désormais l'opération s'étend à l'ensemble des Communes membres du territoire s'agissant de la redevance pour performance.

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce poste de dépenses porte sur des charges courantes et sur des dépenses d'entretien des stations d'épuration (STEP), des lagunes et des réseaux. Il connaît une progression en 2026, liée notamment à la réforme des redevances citée ci-dessus. Dès 2025, ce chapitre comporte une dépense supplémentaire lié à la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif. Son versement à l'agence de l'eau est estimé 140 K€ pour 2026. Ce poste de dépense intègre également en 2026 des frais d'études liés au schéma directeur des réseaux d'assainissement pour environ 90 K€.

- **Charges de personnel (chapitre 012) :**

Il s'agit des charges de personnel qui affichent une hausse de plus de 12% en raison de l'évolution de la structure des effectifs (réaffectation de ressources entre les budgets Principal, SPANC et Assainissement Collectif notamment) et à l'impact du glissement vieillesse technicité comme pour le budget principal.

- Chapitre 014 :**

Ce poste de dépenses est affiché en baisse depuis 2025 suite à la réforme des redevances supprimant la redevance modernisation des réseaux. En 2024, cette redevance faisait l'objet d'un reversement auprès de l'Agence de l'eau pour les Communes de Roussy-le-Village, Breistroff-la-Grande et Kanfen.

- Chapitre 65 :**

Ce chapitre connaît une baisse. En 2025, il comprenait une régularisation concernant l'accès aux licences liées à l'utilisation des logiciels des superviseurs pour les stations d'épuration.

- Chapitre 66 :**

Ce poste de dépenses concerne le remboursement des intérêts des emprunts qui est en diminution en lien avec la baisse du taux du livret A.

- Chapitre 67 :**

Ce chapitre comprend essentiellement les participations financières versées à la STEP de Bettembourg et à celle de Mondorff. Il comprend également les éventuels remboursements liés à redevance assainissement et aux branchements pour les particuliers.

- Chapitre 042 :**

Ce chapitre concerne les amortissements faisant suite aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années antérieures.

Recettes :

Recettes de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
70	produits des services et du domaine	2 900 000,00 €	3 060 000,00 €	5,52%
75	Autres produits de gestion courante	50,00 €		
	Total des recettes de gestion courante	2 900 050,00 €	3 060 000,00 €	5,52%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 900 050,00 €	3 060 000,00 €	5,52%
042	Opérations d'ordre entre sections	560 000,00 €	560 000,00 €	0,00%
	Total des recettes d'ordre	560 000,00 €	560 000,00 €	0,00%
	TOTAL	3 460 050,00 €	3 620 000,00 €	4,62%

- Chapitre 70 :**

Ce poste budgétaire est projeté légèrement en hausse. Il comprend les recettes issues principalement de la redevance en matière d'assainissement collectif, les remboursements liés aux travaux de branchement versés par les usagers et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). Il intègre à compter de 2025, les recettes liées à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif estimés à hauteur de 140K€ pour l'exercice 2026.

- Chapitre 75 :**

Aucune inscription budgétaire.

- Chapitre 042 :**

Il s'agit des amortissements liés aux subventions obtenues pour les travaux et/ou acquisitions antérieures.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement estimée à plus de **8,7 M€**, est projetée en hausse sur l'exercice 2026. En effet, la création d'une nouvelle station d'épuration est envisagée et une enveloppe de 6 M€ a été prévue à ce titre. Cette station d'épuration serait destinée au traitement des eaux usées des Communes de Volmerange-Les-Mines et d'Escherange qui dépendent actuellement du STEP de Bettembourg. Son financement est envisagé au travers du versement dérogatoire d'une subvention d'investissement émanant du budget principal de la CCCE, toutefois au stade du budget primitif 2026 c'est le recours à la dette qui permettrait de couvrir le besoin de financement.

Dépenses d'investissement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
20	Immobilisations incorporelles		230 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	550 900,00 €	707 700,00 €	28,46%
23	Immobilisations en cours	6 350 000,00 €	6 700 000,00 €	5,51%
Total des dépenses d'équipement		6 900 900,00 €	7 637 700,00 €	10,68%
16	Emprunts et dettes assimilées	380 000,00 €	420 000,00 €	10,53%
Total des dépenses financières		380 000,00 €	420 000,00 €	0,11 €
Total des dépenses réelles d'investissement		7 280 900,00 €	8 057 700,00 €	10,67%
040	Opérations d'ordre entre sections	560 000,00 €	560 000,00 €	0,00%
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	140 000,00 €	250,00%
Total des dépenses d'ordre		600 000,00 €	700 000,00 €	16,67%
TOTAL		7 880 900,00 €	8 757 700,00 €	11,13%

Recettes d'investissement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
13	Subventions d'investissement	6 000 000,00 €		-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	640 900,00 €	7 402 700,00 €	1055,05%
	Total des recettes d'équipement	6 640 900,00 €	7 402 700,00 €	11,47%
	Total des recettes réelles d'investissement	6 640 900,00 €	7 402 700,00 €	11,47%
021	Virement à la section d'investissement			
040	Opérations d'ordre entre sections	1 200 000,00 €	1 215 000,00 €	1,25%
041	Opérations patrimoniales	40 000,00 €	140 000,00 €	250,00%
	Total des recettes d'ordre	1 240 000,00 €	1 355 000,00 €	9,27%
	TOTAL	7 880 900,00 €	8 757 700,00 €	11,13%

Dépenses :

- Chapitre 21 :**

Les crédits inscrits sont destinés à réaliser des travaux sur les postes de relevage, et à permettre la mise en œuvre d'actions curatives garantissant le bon fonctionnement du réseau (acquisition de pompes, préleveurs, armoires électriques, automates, travaux assainissement, etc....).

- Chapitre 23 :**

Ce chapitre prévoit notamment la construction d'une nouvelle Station d'épuration, ainsi que des travaux liés au Bassin d'orage à Zoufftgen.

- Chapitre 16 :**

Ce chapitre est lié au remboursement en capital des emprunts.

- Chapitre 040 :**

Ce chapitre est constitué des amortissements liés aux subventions perçues dans le cadre d'acquisitions et/ou de travaux effectués.

- Chapitre 041 :**

Ces crédits sont prévus pour la gestion de l'avance forfaitaire dans le cadre des marchés publics.

Recettes :

- **Chapitre 13 :**

Ce chapitre n'est pas abondé en 2026.

- **Chapitre 16 :**

Inscription d'un emprunt pour équilibrer la section d'investissement au stade du budget primitif et avant de procéder à la réintégration des résultats financiers 2025 lors du budget supplémentaire voté en 2026. L'emprunt tient principalement compte du besoin de financement destiné à la construction d'une nouvelle STEP.

- **Chapitre 040 :**

Amortissements liés aux travaux et/ou acquisitions réalisés les années précédentes et qui sont projetés de façon globalement stable.

- **Chapitre 041 :**

Ces crédits permettent d'annuler les avances forfaitaires liées aux marchés publics.

CONCLUSION :

Le programme d'investissement 2026 est prévu en hausse. Il sera financé en partie au stade du Budget Primitif par un emprunt d'équilibre qui pourra être effacé pour partie au stade du Budget Supplémentaire lors de l'intégration des résultats 2025. A cette occasion, le programme d'investissement pourra faire l'objet de réajustements éventuels notamment s'agissant du financement de la nouvelle STEP à Volmerange-les-Mines.

➤ Budget assainissement non collectif

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif « SPANC » s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **6 760 €**. Elle connaît une baisse conséquente depuis 2025 en raison de l'achèvement de la campagne de vérification réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectifs (ANC) en 2024 prévue tous les 8 ans.

Dépenses de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
011	Charges à caractère général	500,00 €	50,00 €	-90,00%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 990,00 €	6 700,00 €	-4,15%
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €	0,00%
Total des dépenses de gestion courante		7 500,00 €	6 760,00 €	-9,87%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 500,00 €	6 760,00 €	-0,94 €
Total des dépenses d'ordre		0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAL		7 500,00 €	6 760,00 €	-9,87%

Recettes de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €	6 760,00 €	-9,87%
Total des recettes de gestion courante		7 500,00 €	6 760,00 €	-9,87%
TOTAL		7 500,00 €	6 760,00 €	-9,87%

Dépenses :

- Chapitre 011 :**

Il s'agit des contrôles courants des dispositifs individuels d'assainissement non collectif liés à des constructions nouvelles ou des ventes s'opèrent sur ce chapitre.

- Chapitre 012 :**

Les prévisions concernent la masse salariale estimée en baisse eu égard à l'activité du service.

- Chapitre 65 :**

Crédits prévus pour des éventuels reliquats de TVA.

Recettes :

- Chapitre 75 :**

Ce chapitre comprend les recettes liées aux contrôles courants des dispositifs d'assainissement non collectifs émanant de la refacturation aux usagers.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Sans objet pour ce budget

CONCLUSION :

En matière d'orientations budgétaires 2026, l'activité de ce budget va porter essentiellement sur les contrôles courants des installations d'assainissement non collectif dans le cadre de constructions nouvelles ou de ventes.

Les recettes courantes baissent et se limitent à l'activité du service compte tenu de la disparition des aides relatives à la réhabilitation de l'ANC versées auparavant par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

➤ Budget bois et énergie

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de fonctionnement du budget primitif « bois et énergie » de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur **12 K€**. Elle connaît une baisse par rapport aux prévisions de l'année 2025.

Dépenses de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
011	Charges à caractère général	3 900,00 €	3 000,00 €	-23,08%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	5,00 €	-50,00%
Total des dépenses de gestion courante		4 910,00 €	4 005,00 €	-18,43%
66	Charges financières	410,00 €	357,00 €	-12,93%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 320,00 €	4 362,00 €	-0,31 €
042	Opérations d'ordre entre sections	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%
Total des dépenses d'ordre		7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%
TOTAL		12 932,00 €	11 974,00 €	-7,41%

Recettes de fonctionnement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
70	produits des services et du domaine	11 163,00 €	10 205,00 €	-8,58%
	Total des recettes de gestion courante	11 163,00 €	10 205,00 €	-8,58%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	11 163,00 €	10 205,00 €	-8,58%
042	Opérations d'ordre entre sections	1 769,00 €	1 769,00 €	0,00%
	Total des recettes d'ordre	1 769,00 €	1 769,00 €	0,00%
	TOTAL	12 932,00 €	11 974,00 €	-7,41%

Dépenses :

- **Chapitre 011 :**

Ce chapitre comprend l'achat de petit matériel, de carburant et la location d'un hangar de stockage. Une démarche de mutualisation du hangar avec l'activité de collecte des ordures ménagères qui relèvent du budget principal a été mise en place.

- **Chapitre 012 :**

La masse salariale est en baisse eu égard à l'activité du service.

- **Chapitre 65 :**

Il s'agit de crédits prévus pour assurer le traitement d'éventuels reliquats de TVA.

- **Chapitre 66 :**

Ce chapitre concerne le remboursement des intérêts suite à l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 67 K€ fin 2017.

- **Chapitre 042 :**

Il s'agit des amortissements des dépenses relatives aux travaux de construction du hangar à plaquettes.

Recettes :

- **Chapitre 70 :**

Ce poste correspond aux recettes issues de la vente des plaquettes bois.

- **Chapitre 042 :**

Ce chapitre se rapporte aux amortissements des subventions reçues au titre de la construction du hangar à plaquettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement du budget primitif Bois et Energie de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **7.612 €**. Elle présente une physionomie identique à celle du budget de l'année précédente.

En investissement, l'assiette de dépenses et recettes se limite globalement au remboursement du capital de la dette et aux recettes d'amortissement liées à la construction du hangar de stockage.

Dépenses :

Dépenses d'investissement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
21	Immobilisations corporelles	1 381,00 €	1 330,00 €	-3,69%
	Total des dépenses d'équipement	1 381,00 €	1 330,00 €	-3,69%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 462,00 €	4 513,00 €	1,14%
	Total des dépenses financières	4 462,00 €	4 513,00 €	1,14%
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 843,00 €	5 843,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre entre sections	1 769,00 €	1 769,00 €	0,00%
	Total des dépenses d'ordre	1 769,00 €	1 769,00 €	0,00%
	TOTAL	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%

Recettes d'investissement				
CHAPITRES	OBJET	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2026/2025
040	Opérations d'ordre entre sections	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%
	Total des recettes d'ordre	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%
	TOTAL	7 612,00 €	7 612,00 €	0,00%

- **Chapitre 21 :**

Il s'agit de l'achat de matériels.

- **Chapitre 16 :**

Ce chapitre concerne le remboursement du capital de l'emprunt.

- **Chapitre 040 :**

Il s'agit de l'amortissement des subventions obtenues dans le cadre des travaux de construction du hangar.

Recettes :

- **Chapitre 040 :**

Les recettes attendues sur ce chapitre relèvent uniquement des amortissements des dépenses liées aux travaux de construction du hangar à plaquettes bois.

Conclusion :

Le budget bois et énergie devrait être clôturé au cours de l'année 2026. Un groupement de commandes va être constitué entre la CCCE et ses Communes membres afin de fournir des plaquettes de bois. Lorsque ce marché sera mis en œuvre, la clôture du budget annexe pourra être engagée.

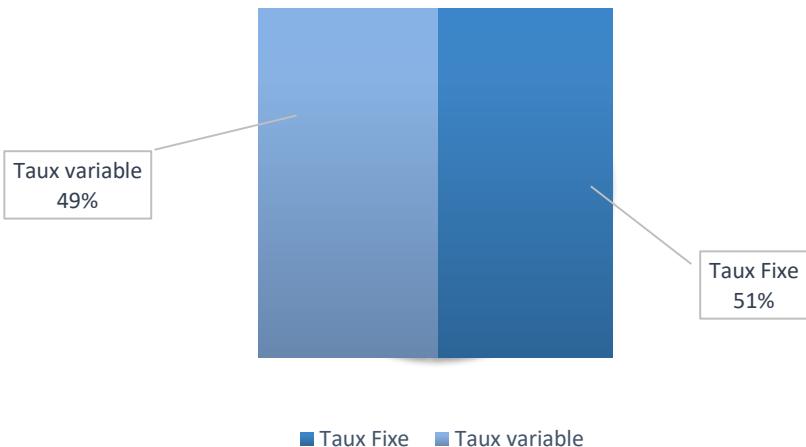
3- La dette consolidée (budget principal et budgets annexes)

La CCCE assurera en 2026 la gestion et le remboursement de 18 emprunts sur l'ensemble de son périmètre budgétaire répartis sur un six établissements financiers.

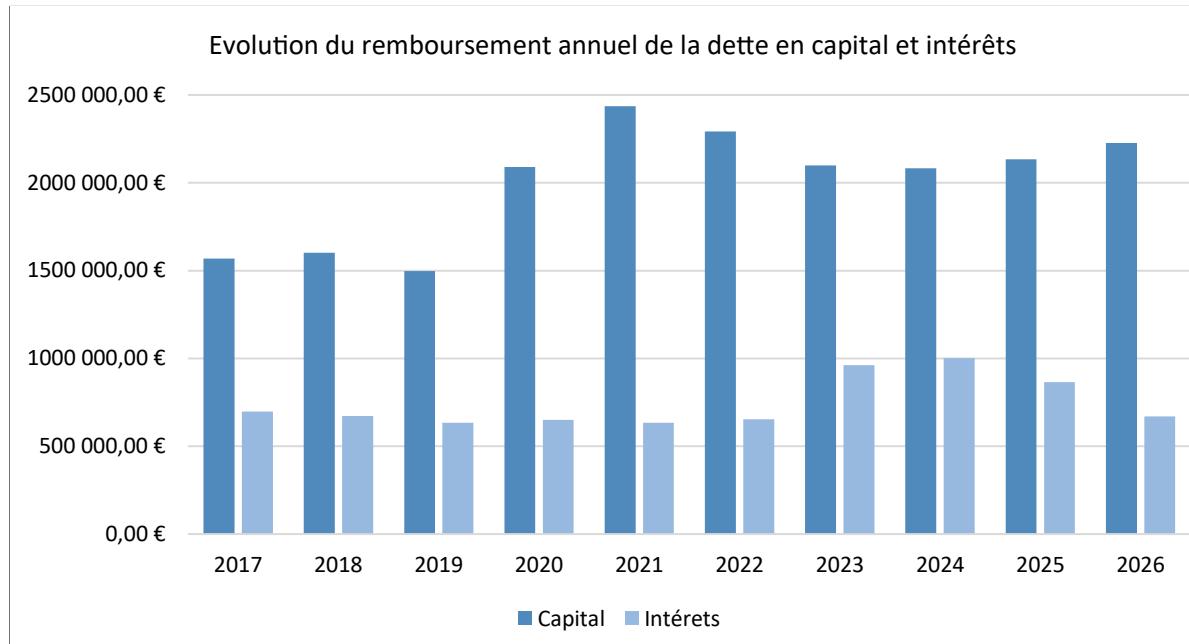
Le capital restant dû (CRD) de la CCCE devrait se situer autour de 31,7 M€ à la fin de l'exercice 2026. Il se structurera de la façon suivante :

- 24,95 M€ pour le budget principal,
- 6,74 M€ pour le budget annexe assainissement collectif,
- 28,1 K€ pour le budget annexe bois énergie.

Répartition de la dette tous budgets confondus par nature de taux



L'ensemble des emprunts à taux variables contractés par la CCCE suivent l'évolution du taux du Livret A ce qui limite fortement la variation du coût de la dette.



La dette communautaire est saine et pleinement maîtrisée, avec une capacité de désendettement de moins de 3 ans pour son budget principal et de 3.3 ans pour l'ensemble de ses budgets. Sans nouveau recours à l'emprunt la CCCE se sera désendettée de l'ordre de 13 M€ sur l'ensemble du mandat 2020-2026 ce qui témoigne d'une bonne santé financière.

Un recours à l'emprunt pourrait intervenir à compter de l'exercice 2026 afin de financer le programme d'investissement de la CCCE.